

## LOCATION ET CRIME

Les pauvres ne peuvent que suivre la voie existentielle, voire financière signalée par l'État, quand bien même, ils voudraient vivre indépendants et avoir le droit de choisir, le choix est un interdit pour le pauvre, il n'a ni la liberté ni le droit d'accéder aux choix, ils coûtent cher ; le pauvre se voit entouré d'interdits et de « protocoles », ces lignes frontalières sont les limites avec lesquelles il vit jusqu'à sa mort.

Son bas salaire ou sa misérable retraite l'obligent à la location obligatoire chez des « bailleurs sociaux » que quand ils escroquent avec préméditation, ils le font en bonne due forme, sans se soucier des délits commis, puisqu'ils sont « assermentés » donc « protégés » par l'État.

Est celui-ci un thriller ?

Ce corpus, presque littéraire, est-il un roman noir ?

Par le contenu effrayant, non crédible par le commun des Français, il pourrait l'être, l'un et l'autre pareillement, mais le témoignage n'est que la vérité crue, accablante et incroyablement vécue dans la France du XXI<sup>e</sup> siècle. L'autrice a voulu témoigner pour que son vécu serve de réflexion aux autorités ; les lecteurs désabusés comprendront, ils se reconnaîtront, ceux qui ont vécu ou qui vivent des cas apparentés à celui présenté en détail dans ce livre. Le récit, à la première personne, est appuyé par des « preuves en l'espèce », lettres recommandées laissées sans réponse par le Directeur et le bailleur, une profusion des photos où l'autrice a dû arriver s'installer en 2021 dans un appartement fait de crasse, de danger et de mensonge.

Les femmes gérantes, nommées par leur fonction d'État, « directrices du bail-social » commirent tout au long de quatre années, des escroqueries sournoises, entre autres le « Loyer YO-YO », les fausses factures et des préjudices que la loi les insère dans le Corpus pénal. Elles se réjouissent à chaque nouvelle attaque, elles programmèrent de la traquer pour l'obliger à dépenser de l'argent, faire un jugement qui coûté des années d'attente pour n'aboutir à rien, puisque les lois préfectorales ne défendent nullement les cas dit d'exception. Elles ne veulent que la traquer, comme si elle était une prévenue, des agissements des bas-fonds se révèlent avec l'éclat de leur immonde programmée contre une locataire sans faute, et gagner ainsi par épuisement.

La guerre déclarée, l'autrice a sa propre logistique : ne rien faire, mais écrire.

Sa réponse est le silence, son arme la parole.

Le voici le récit noir d'un abus et des délits innommables.

Ce corpus fait récit-témoignage est un avertissement à l'État, le **SURVEILLER ET PUNIR** ne doit pas se réserver aux *locataires mauvais payeurs*, l'État doit assumer sa responsabilité et surveiller ses bailleurs sociaux abusifs, délictuels et illégitimes comme celui qui supporte encore Carmen Florence Gazmuri Cherniak. Cet avertissement dit long sur les abus et délits pénaux qui peuvent commettre des bailleurs fraudeurs et criminels, dans cette France LIBRE, FRATERNELLE ET SOLIDAIRE où une locataire survit en souffrance, sans que personne responsable des HLM ne s'inquiète des préjudices qu'elle subit et qui mettent en péril sa vie et sa santé. Des exemplaires de ce livre recevront en cadeaux les autorités parisiennes pour que les contrats de location et les modalités de surveillance soient partagés entre les deux parties.



9 782916 501420

15 €

Carmen Florence Gazmuri Cherniak

Location et Crime

## LOCATION ET CRIME

2021 - 2024

## VILOGIA-POISSY

